

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mai 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Bruce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe)** présente le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture.

**M. D. R. Tolmie (Welland)** présente le onzième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

#### LA CONSOMMATION

##### DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES APPAREILS ACOUSTIQUES

[*Traduction*]

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer deux exemplaires du rapport sur les appareils acoustiques établi dans les deux langues officielles par un comité interministériel présidé par le ministre de la Consommation et des Corporations.

**Une voix:** Qu'avez-vous dit?

**L'hon. M. Basford:** Les appareils acoustiques.

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Avec votre assentiment, monsieur l'Orateur, je vais indiquer les travaux pour demain. Nous commencerons par étudier le n° 94, deuxième lecture du bill modifiant la loi sur l'accise, puis nous passerons au n° 69, l'étape du rapport du bill prévoyant la création d'une Commission de réforme du droit.

#### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

##### ADOPTION DU 2<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ

**M. J. B. Morison (Halton-Wentworth)** propose que le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale, présenté à la Chambre le 14 avril 1970, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

#### LE CODE CRIMINEL

##### BILL MODIFICATEUR

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain)** demande à présenter le bill C-210 modifiant le Code criminel (mauvais traitements infligés à un enfant).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Southam:** Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est d'exiger qu'un médecin signale au procureur général de sa province, avant une semaine, toute blessure chez un enfant qui, selon lui, peut résulter de mauvais traitements.

Le procureur général serait alors mieux placé pour protéger les enfants, pour intenter toutes poursuites requises et pour assurer à l'avenir la protection de cet enfant et de tous les autres qui sont à la garde d'une personne dont un des enfants porte des marques de mauvais traitements.

A mon avis, il s'agit là d'une modification importante et utile au Code criminel et je prie les députés de prendre le bill en sérieuse considération.

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

• (2.10 p.m.)

#### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

##### BILL MODIFICATEUR

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord)** demande à déposer le bill C-211, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Coates:** Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour but d'interdire, sous peine de sanctions, la publication avant le jour des élections, sous quelque forme que ce soit, du résultat de sondages menés auprès des électeurs. Mais le projet de loi n'interdit pas la tenue d'un tel sondage à des fins privées.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)